



Demande de permis – Candidat du Canada Liste des documents à fournir

Diplômés de moins de 3 ans :

Les candidats qui ont **obtenu un diplôme en ergothérapie au Canada moins de 3 ans avant de faire une demande de permis** doivent fournir les documents suivants, en plus du formulaire de demande de permis et du paiement des frais d'étude de dossier :

- Copie certifiée conforme du diplôme d'études universitaires en ergothérapie
Dans le cas où vous ne pourriez produire votre diplôme au moment de votre demande de permis, l'attestation officielle de réussite émise par votre université sur laquelle figurera votre nom permettra à l'Ordre de vous délivrer un permis ;
- Preuve de connaissance d'usage de la langue française
 - Si vous avez complété le programme B. Sc. en ergothérapie de l'Université d'Ottawa, celui-ci constitue une preuve de connaissance d'usage de la langue française. Sinon, vous devez joindre la preuve s'appliquant à votre situation.
- Formulaire « Autorisation de transmission d'information (historique réglementaire) » rempli par les ordres professionnels ou autres organismes de réglementation (s'il y a lieu) ;
- Copie de décision judiciaire (s'il y a lieu).

Frais d'étude de dossier (incluent le coût du permis) :
114,98 \$ (100 \$ + 5 \$ TPS + 9,98 \$ TVQ)

Diplômés de plus de 3 ans :

Les candidats qui ont **obtenu un diplôme en ergothérapie au Canada il y a plus de 3 ans** doivent fournir les documents suivants, en plus du formulaire de demande de permis et du paiement des frais d'étude de dossier :

- Copie **certifiée conforme** du diplôme d'études universitaire en ergothérapie :
Dans le cas où vous ne pourriez produire votre diplôme au moment de votre demande de permis, l'attestation officielle de réussite émise par votre université sur laquelle figurera votre nom permettra à l'Ordre de vous délivrer un permis.
- Copie **certifiée conforme** de tout autre diplôme obtenu en sus du diplôme en ergothérapie ;

Demande de permis – Candidat du Canada Liste des documents à fournir

- Preuve de connaissance d'usage de la langue française
 - Si vous avez complété le programme B. Sc. en ergothérapie de l'Université d'Ottawa, celui-ci constitue une preuve de connaissance d'usage de la langue française. Sinon, vous devez joindre la preuve s'appliquant à votre situation;
- Attestations officielles détaillées de la formation continue (s'il y a lieu);
- Un portfolio professionnel décrivant vos efforts pour maintenir et faire évoluer vos compétences. (Veuillez communiquer avec la secrétaire à l'admission au poste 231 pour obtenir les instructions qui vous permettront de constituer votre portfolio).
- Attestations officielles détaillées de l'expérience professionnelle (s'il y a lieu);
- Formulaire « Autorisation de transmission d'information (historique réglementaire) » rempli par les ordres professionnels ou autres organismes de réglementation (s'il y a lieu);
- Copie de décision judiciaire (s'il y a lieu).

Frais d'étude de dossier (n'incluent pas le coût du permis) :
712,85 \$ (620 \$ + 31 \$ TPS + 61,85 \$ TVQ)

À la suite de l'étude de votre dossier, l'Ordre vous informera des étapes subséquentes qui pourraient inclure une évaluation de vos compétences. Les frais exigés pour une telle évaluation sont de 885 \$ plus taxes (44,25 \$ TPS + 88,28 \$ TVQ) pour un total de 1017,53 \$.

Vous devrez également prévoir le coût du permis : 75 \$ plus taxes (3,75 \$ TPS + 7,48 \$ TVQ) pour un total de 86,23 \$.

Enfin, la loi stipule que toute personne désirant porter le titre d'ergothérapeute et exercer les activités professionnelles réservées aux ergothérapeutes doit détenir un permis de l'Ordre et être inscrite à son tableau des membres. L'inscription au tableau des membres s'effectue par le paiement d'une cotisation annuelle.